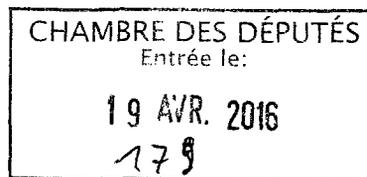




Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 19 avril 2016

Monsieur le Président,



Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des députés, je souhaiterais poser une question à Monsieur le Ministre de la Justice concernant l'interdiction de la dissimulation du visage dans les lieux publics.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Gilles Roth

Député